

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Délibération N° 070-2024

**CONVENTION DE MISE
A DISPO DE SERVICE A
TULLEAGGLO (MC)**

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 06 décembre 2024

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER, POUGET
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI

Absents excusés :

M. ORLIANGES

Secrétaire de Séance : M. RHODES

Madame le Maire indique que dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance à la communauté d'agglomération, il convient de renouveler la convention permettant aux agents du service technique de la commune d'intervenir pour l'entretien du bâtiment. Cette nouvelle convention est conclue pour 3 ans, et prend effet au 01 01 2024.

Ils assureront les missions suivantes :

Travaux d'entretien courant des locaux et abords
Interventions diverses sur matériels ou mobiliers

Madame le maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal et propose que la commune l'adopte selon les dispositions énoncées dans la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de mise à disposition de personnel des services techniques de la commune de SEILHAC à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo pour ce qui concerne la micro crèche
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention avec TulleAgglo

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20241212-D070-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024
Publication : 16/12/2024